

13^e

MAIRIE DE PARIS 

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 16 AVRIL 2018
COMPTE-RENDU INTÉGRAL

Le lundi seize avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 10 avril deux mille dix-huit par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

Présents :

Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCÉ, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, M. FERRIER, Mme KOUASSI, Mme de LA GONTRIE Mme LAMBERBOURG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. TAN, M. TRAISNEL, M. TREMEGE.

Excusés :

Avec pouvoir : Mme DOURTHE (pouvoir à M OFFREDO)

Sans pouvoir : M. AQUA, Mme BECKER, Mme CARDAN, Mme ESQUIEU Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme LANG, M. LE GUEN, M. SAUMIER Mme SOUHAITE, Mme STIBBE, Mme YADANI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

13 2018 07 – Désignation d'un secrétaire de séance

M. le MAIRE : Nous allons désigner un secrétaire de séance : je vous propose Johanne KOUASSI.
Pas d'opposition ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2018 08 – Election du Président pour l'examen et le vote du compte administratif

M. le MAIRE : Ensuite, il s'agit d'élire un président pour l'examen et le vote du compte administratif. Comme vous savez, je n'y participe pas, mais formellement, nous allons désigner Eric OFFREDO pour présider l'examen du compte administratif.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Eric, tu as la parole en tant que président.

13 2018 09 – Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13^{ème} arrondissement pour l'exercice 2017

Eric OFFREDO : Le compte administratif retrace les opérations d'exécution du budget, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Mairie du 13^{ème} sur une année doit être présenté au Conseil d'arrondissement dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. On est bien dans cette période des six mois puisque nous sommes au mois d'avril et c'est une fois que le compte administratif est adopté que le budget supplémentaire pourra être voté à son tour. Nous aurons l'occasion, je pense, au Conseil suivant d'adopter le budget supplémentaire.

Dans les documents qui vous sont joints, vous trouverez tout le détail des différentes lignes mais je vais revenir très rapidement sur quelques items.

Le compte administratif est présenté de la façon suivante : d'abord, la colonne des crédits ouverts, qui reprend les crédits du budget primitif 2017 ainsi que ceux du budget supplémentaire 2017, pour une somme de 18 111 534,98 euros répartis en trois dotations, vous avez l'habitude, j'ai déjà plusieurs fois expliqué les trois dotations :

- la dotation de gestion locale pour 15 998 576 euros ;
- la dotation d'animation locale pour 1 438 536 euros ;
- la dotation d'investissement pour 674 241 euros.

Je vous fais grâce des centimes à chaque fois.

La colonne dépenses mandatées, ce sont les dépenses que nous avons réglées dans le courant de l'exercice 2017. Elles s'élèvent à 16 178 274 euros avec une répartition :

- 14 589 851 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 1 095 378 euros pour la dotation d'animation locale ;
- 493 055 euros pour la dotation d'investissement.

Ces dépenses mandatées, ce sont bien les dépenses ayant fait l'objet, soit d'un règlement direct aux fournisseurs, soit – quelque chose de particulier à Paris – d'un remboursement au budget général de la Ville, cela concerne les fluides.

Une fois qu'on prend les crédits ouverts dont on retire les dépenses mandatées, il reste les crédits à reporter, cela s'appelle le solde d'exécution d'état spécial qui s'élève à 1 933 080 euros avec, là aussi, une répartition :

- pour la gestion locale de 1 408 000 euros ;
- pour la dotation d'animation locale de 343 168 euros ;
- pour la dotation d'investissement de 181 186 euros.

Ces crédits à reporter sont de deux ordres : d'abord les restes à payer, c'est-à-dire les factures non reçues à la clôture de l'exercice ou reçues mais n'ayant pu être traitées dans les délais. Ces restes à payer sont assez conséquents puisque :

- pour la gestion locale, on est à 1 087 552 euros ;
- pour la dotation d'animation locale, 205 505 euros ;
- pour la dotation d'investissement, 164 541 euros.

Ces restes à payer, c'est lié à des problèmes récurrents de plan de charges, on a :

- des effectifs qui sont réduits ; on le voit bien notamment ce soir, par exemple ;
- des délais de transmission des prestations de services faits par les services, manque de réactivité de certaines entreprises à la réception des heures de service ou des commandes et à des retards de facturation, les entreprises qui mettent du temps à nous envoyer leurs factures, donc elles sont réglées l'année suivante.

Il nous reste « les reports libres », c'est-à-dire les crédits non utilisés qui s'élèvent à :

- 321 172 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 137 663 euros pour la dotation d'animation locale ;
- 16 644 euros pour la dotation d'investissement.

Pour simplifier, il convient de noter que ces crédits non utilisés en fonctionnement, 203 634 euros, sont dus à une surestimation des dépenses de fluides par la direction du patrimoine et d'architecture dans l'établissement des budgets 2017.

Enfin, si on prenait tous les ratios, on constaterait que le taux de mandatement du budget de l'état spécial 2017, toutes dotations confondues, est de 89,33 %. Il est en augmentation et c'est plutôt une bonne chose par rapport à l'an passé puisque l'année dernière, il était de 87,17 % donc c'est une belle progression de 2 % et c'est plutôt un meilleur chiffre que les autres arrondissements. Il ne faut jamais comparer avec les autres arrondissements mais de temps en temps, cela peut faire un peu de bien.

Voilà pour cette présentation du compte administratif. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Je voulais juste savoir l'évolution par rapport à l'année passée, si c'est en augmentation ou en diminution puisqu'on est une collectivité aussi et donc soumise aux rigueurs de l'Etat.

Eric OFFREDO : Sur le montant global du budget ou sur l'exécution ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, sur l'exécution.

Eric OFFREDO : Sur l'exécution, je l'ai précisé, nous sommes à 89,33 et on était à 87,17 l'année dernière.

Jean-Baptiste OLIVIER : Pardon, oui cela fait combien d'augmentation là ?

Eric OFFREDO : Ce qu'on a dépensé, ou le montant du budget ?

Le montant du budget, on l'a voté, il est en progression... on a des indicateurs votés au Conseil de février avec une répartition ; il y a une augmentation du budget mais très minime. Je crois qu'on est en-dessous de 2 %, on est en légère augmentation.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je sou mets à vos votes cette adoption du compte administratif. Qui vote contre ? Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Donc le compte administratif est adopté.

POUR : 25 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. Jean Baptiste OLIVIER)

M. le Maire ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M le Maire reprend la présidence du conseil d'arrondissement.

M. le MAIRE : Nous allons continuer avec Johanne KOUASSI pour une convention de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la maison de la vie associative.

13 2018 10 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire du 13^{ème} arrondissement de Paris de signer des conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 13^{ème} arrondissement.

Johanne KOUASSI : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui s'inscrit dans la réforme menée, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier, à savoir la transformation des Maisons des associations en Maisons de la vie associative et citoyenne.

Dans le cadre de cette réforme, il était prévu la mise à disposition des salles de réunions de la nouvelle MVAC à des horaires élargies, à savoir en dehors des horaires d'ouverture assurés par les agents, donc de 8h à 22h du lundi au dimanche, hors certains jours fériés et congés annuels et afin de pouvoir permettre ces ouvertures en dehors de la présence des agents, va être mis en place un système de clés intelligentes programmées à l'avance qui ne nécessitent pas la présence d'un agent pour leur mise à disposition.

La délibération que je vous propose de voter consiste à donner le droit à signer ces conventions-cadre entre la Mairie et les associations. C'est une convention qui régit les conditions d'utilisation des salles, à savoir dans les mesures de sécurité, le fait qu'il y ait besoin d'une attestation d'assurance à jour, ce type de disposition.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc nous allons voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Annick OLIVIER maintenant pour remplacer un représentant dans un établissement scolaire.

13 2018 11 – Remplacement d'un représentant du Conseil du 13^{ème} arrondissement dans les Conseils d'administration d'établissements scolaires du second degré

Annick OLIVIER : Il s'agit en fait d'acter la démission de M. Nicolas VIGNOLLES, et de le remplacer dans les conseils d'administration du collège et du lycée Claude Monet par M. Stéphane FERRIER.

M. le MAIRE : Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie. Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous allons revenir vers Eric OFFREDO pour des subventions pour le budget participatif pour concrétiser des votes concernant le budget participatif.

2018 DAE 181 – Budget participatif « Espaces de travail publics » (volet 2) – Subventions d'investissement (177 702 euros) et conventions avec deux organismes

Eric OFFREDO : La première, c'est la 2018 DAE 180, le budget participatif « Espaces de travail publics ». Les deux délibérations d'ailleurs qui vont se succéder sont des délibérations s'inscrivant dans le cadre du budget participatif parisien et pas d'arrondissement, je le précise. Vous le savez, chaque fois que nous votons pour le budget participatif – vous avez évidemment tous déjà voté pour le budget participatif – vous avez le choix entre des projets de l'arrondissement et des projets parisiens. Donc, c'est sur un projet parisien que nous sommes amenés à nous prononcer dans ces deux délibérations qui vont se succéder.

Là, il s'agit d'une délibération qui s'inscrit au titre du budget participatif 2016 qui prévoyait de créer des espaces de travail dans les quartiers populaires, donc les quartiers en Politique de la ville, pour les étudiants et les jeunes en recherche d'emploi.

Afin de réaliser ce projet, la Ville de Paris a lancé le 6 juin dernier un appel à manifestation d'intérêts d'espaces partagés afin de les identifier, de mettre en œuvre des projets ayant pour objectif d'aménager ces lieux. Treize candidatures ont été reçues et examinées en prenant en compte la cohérence, la pertinence du projet, les caractéristiques du bâtiment, la qualité technique du projet, la plus-value sociale et relationnelle et la solidité économique du projet.

Neuf dossiers ont obtenu un avis favorable et deux sont aujourd'hui suffisamment aboutis pour être soumis au vote. Ces deux projets prévoient la rénovation d'espaces déjà existants, ce n'est pas des créations mais des espaces existants qui vont être améliorés de façon assez intéressante, un dans le 11^{ème} arrondissement – je n'en parlerai pas. Celui qui est dans le 13^{ème}, porté par l'association Innovation Factory, a pour projet d'aménager l'espace de formation numérique dédié aux étudiants du programme Etape Design situé au 59, rue Nationale. C'est sur la dalle des Olympiades, la Wave Factory sur la dalle des Olympiades, c'est une école de Web Design. L'idée, c'est de pouvoir mixer les publics et de pouvoir y accueillir des jeunes qui sont en rupture ou qui n'ont pas de formation.

L'Etape Design est une formation métier de Web designer pour les jeunes décrocheurs et il s'agit d'aménager un espace dédié partagé par les étudiants de l'Etape Design et les demandeurs d'emploi bénéficiaires. Une quarantaine de demandeurs d'emploi pourront bénéficier de ce programme chaque année.

L'association mise particulièrement sur cette synergie entre les publics étudiants et demandeurs d'emploi et je crois qu'effectivement, c'est une bonne initiative.

Il est proposé pour les deux projets (celui du 11^{ème} et celui du 13^{ème}) d'accorder 177 702 euros qui seront tirés sur l'enveloppe budget participatif.

M. le MAIRE : Les premiers diplômes de cette action extrêmement positive ont été remis récemment. L'idée c'est d'aller chercher des décrocheurs, notamment du 13^{ème}, pour leur donner une vraie formation avec des débouchés vers l'emploi. Je peux en témoigner puisque certains d'entre eux avaient déjà trouvé un emploi dès la fin de leur diplôme, dans ces métiers du Web design. C'était vraiment très bien de voir cela, avec de bons encadrants, parce que c'est une grande école que nous avons accueillie aux Olympiades, une école privée avec parfois des scolarités coûteuses. Là évidemment, ce n'est pas la même chose. Ils organisent cette formation pour aller chercher des jeunes décrocheurs et c'est vraiment très positif.

S'il n'y a pas de questions, je vais faire voter cette délibération DAE 181. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAE 185 – BUDGET PARTICIPATIF « AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE » Subventions (111 000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif

Eric OFFREDO : La DAE 185 : encore une fois c'est le budget participatif parisien. Il s'agit là du budget participatif 2015. Il y avait un projet qui était arrivé dans les tout premiers et qui s'appelait « aide aux personnes en situation de précarité », une enveloppe assez globale avec déjà un certain nombre de projets réalisés. Là, il s'agit d'en faire un nouveau qui porte sur l'aménagement des points Paris emploi et plus particulièrement dans le 13^{ème}. de l'aménagement de la mission locale de Paris qui gère le point Paris emploi dans le 13^{ème} et aussi celui situé dans le 20^{ème}.

La Ville de Paris a fait appel à un designer de services pour favoriser la visibilité à appréhender un aménagement plus adapté aux besoins du public à travers la création de divers espaces de travail et de consultation.

La présente délibération porte sur les cinq projets d'aménagement des points Paris emploi en adéquation avec les objectifs fixés, donc d'améliorer l'accueil des publics. Pour ce qui nous concerne, il s'agit plus précisément du projet porté par la mission locale de Paris avec les projets d'aménagement dans le 13^{ème} et dans le 20^{ème} pour un montant de 21 000 euros – c'est ce qui nous concerne – et globalement la délibération porte sur un montant de 111 000 euros.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des questions ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets au vote la DAE 185, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous allons passer à Adeline LAMBERBOURG pour reparler une nouvelle fois, et malheureusement pour la dernière fois d'ailleurs, de l'espace de remise en forme au sein du stade Charléty puisque le projet de reprise qui avait été engagé n'a malheureusement pas réussi à survivre non plus.

2018 DJS 166 – Espace de remise en forme au sein du stade Sébastien Charléty (13^{ème}) – Avenant de résiliation de la convention d'occupation du domaine public avec la société Les Cercles de la Forme Développement

Adeline LAMBERBOURG : En effet, Monsieur le Maire, il s'avère que le centre Charléty comporte un espace de remise en forme alloué à l'ASPTT en 2013 à travers une convention d'occupation du domaine public pour une durée de cinq ans qui était à échéance en novembre 2018. Il s'est avéré que l'activité n'a pas pris. L'association qui délivrait cette activité a été placée en liquidation judiciaire l'année dernière. Le Tribunal de grande instance de Paris a arrêté un plan de cession au profit de la société par actions simplifiée « Les Cercles de la Forme Développement » par un jugement en date du 29 juin 2017. Le Tribunal a ordonné le transfert de l'exploitation et de la CODP signée par l'ASPTT.

Cela n'a pas fonctionné vraiment mieux avec Les Cercles de la Forme qui ont finalement jeté l'éponge et donc demandé à la Ville de Paris de bien vouloir mettre un terme à cette convention par une résiliation anticipée, ce qui fait l'objet de cette délibération qui vous est proposée de signer présentement.

M. le MAIRE : Merci. Donc, cela va être le PUC j'imagine qui va reprendre les activités.

Adeline LAMBERBOURG : Vraisemblablement oui, sous une reprise associative classique.

M. le MAIRE : Ce qu'il souhaitait depuis longtemps mais pour le coup, on n'a plus de choix. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Donc DJS 166, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous allons passer à la DASCO et c'est évidemment Annick OLIVIER qui va rapporter les prochaines délibérations.

2018 DASCO 23 – Lycées municipaux – subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros)

Annick OLIVIER : Il s'agit d'une subvention qui vient apporter quelques crédits au lycée Gaston Bachelard pour 15 680 euros, permettant d'acheter des ordinateurs et du matériel pour formation au secourisme.

M. le MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Evidemment, cela devrait faire l'unanimité entre nous ! Donc la DASCO 23, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : J'en profite pour ajouter qu'il y a énormément d'actions de formation au secourisme initiées dans le cadre de « Paris qui sauve ». Il y a eu des formations en mairie. Régulièrement il y a des séances gratuites. Il y en a toute une série en direction des scolaires. Je crois qu'il y en a une grande qui était organisée au Grand Palais dernièrement. Cela ne fait que compléter le dispositif, je pense que c'est très positif.

2018 DASCO 24 – Subventions (1 008 409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires

Annick OLIVIER : Il s'agit d'une délibération importante, les temps d'activités périscolaires. Nous avons recours à plusieurs systèmes, à la fois les ateliers animés par les animateurs mais aussi par des animateurs de la DAC, la DJS voire du CASVP et un marché permettant aux associations de proposer des ateliers.

Là, il s'agit du complément qui est un appel à projets ayant pour objectif d'avoir des projets un peu plus innovants, plus circonscrits au niveau territorial et qui permettent d'élaborer avec les animateurs des projets co construits avec des associations.

Ces activités sont cadrées par les objectifs du projet éducatif territorial. Cet appel à projets met en place des ateliers pédagogiques annuels localisés sur une école élémentaire ou une maternelle, voire un groupe scolaire, en fait des écoles relativement proches.

Cette année, on a souhaité – c'est ce que nous avons fait dans le 13^{ème} – porter une attention plus particulière aux projets innovants pour les enfants d'âge maternel. Ce sont en effet les âges où on a le moins de propositions d'associations pour s'adresser à ce public d'enfants relativement jeunes.

Dans l'appel à projets, nous, nous avons appuyé différentes propositions. Je vais vous les donner rapidement :

- Les Ateliers de Paris Carolyn Carlson, on a proposé de garder « la danse au rythme de mon corps » et « jeux de danse » pour les maternelles Longues-Raies et Patay ;
- Le Panda roux qui propose des ateliers pour créer des jeux « tour du monde à travers les contes » ;
- Les Petits explorateurs, découverte de la nature et de l'éveil écologique, c'est pour Wurtz maternelle et 44 Izieu qui est une polyvalente ;
- Talacatak, qui propose un atelier qui s'appelle « les petits bricoleurs » qui est de l'éveil destiné à la maternelle Pointe-d'Ivry.

Voilà le choix que nous avons fait dans cet appel à projets pour ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Baptiste OLIVIER : Je voulais savoir quelle était la part prise en charge par l'Etat sur ce million d'euros supplémentaire de dépenses ? Egalement, on le sait, une majorité de collectivités sont revenues sur ces activités périscolaires et je voulais savoir si la Mairie de Paris avait décidé de réfléchir à une remise en cause de ce dispositif. Merci.

Annick OLIVIER : Pour cette fin de question, je vous renverrai sur les prises de position constantes, ayant fait l'objet de plusieurs communications de la Maire de Paris : la Ville de Paris maintient les temps d'activités périscolaires sur une semaine de quatre jours et demi parce que nous considérons que pour les enfants, quatre jours et demi d'école est quand même quelque chose d'important et que par ailleurs, nous considérons que mettre à disposition des activités culturelles et sportives pour les enfants, cela fait partie de l'éveil et également du développement et que pour nous, c'est un investissement et non pas une charge. Grosso modo, nous sommes restés sur cette position que nous avons réaffirmée très clairement.

Par ailleurs, pour la question, je n'ai pas les chiffres en tête mais l'aide de l'Etat était apportée par le gouvernement précédent pour initier. Je pense que pour le moment, elle est maintenue. Par ailleurs, dans le financement des temps d'activités périscolaires, il faut aussi prendre en compte l'aide importante apportée par la CAF de Paris qui, considérant que ces ateliers s'adressent aux familles et que c'est pour le développement et la réussite éducative des enfants, cofinance un certain nombre de choses avec la Ville de Paris dans le cadre d'une convention par laquelle la Ville s'est engagée sur un nombre d'encadrants par rapport au nombre d'enfants (14 en maternelle, 18 en élémentaire) avec une présence d'animateurs avec un certain nombre de diplômés. C'est comme cela que le financement se fait. Il est resté comme habituellement. Pour le moment, il n'a pas changé.

Intervention d'un élu hors micro.

Annick OLIVIER : C'est-à-dire que la Ville, après, elle va prendre plusieurs procédures pour avoir une offre qui soit la plus diverse possible. Donc, l'offre est faite à la fois par des animateurs-ville pour faire rapidement, par le marché lancé pour trois ans qui permet aux associations d'avoir une visibilité, qui fait le gros des activités proposées par des associations et l'appel à projets qui est sur un mode plus restreint – parce que d'abord il y a une contrainte publique par rapport aux marchés publics – et qui permet de mettre en place, de tester des projets innovants.

Nous avons travaillé, il y a deux ans, avec la Ligue de l'enseignement par exemple sur ce qu'on avait appelé « les petits as de la sécurité » - bon, le titre vaut ce qu'il vaut, l'idée était un petit peu d'apprendre l'espace public et aux enfants à se déplacer en sécurité dans l'espace public. Nous l'avons rôdé, monté, dans le 13^{ème} et ensuite, c'est un projet qui est passé sur le marché au niveau parisien.

M. le MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse. Pas d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Donc DASECO 24 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, c'est cela ?

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (M. Jean-Baptiste OLIVIER).

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. le MAIRE : Francis COMBROUZE, maintenant pour des réhabilitations d'immeubles d'activité. Nous en avons deux dans le 13^{ème}, gérés par la RIVP.

2018 DAE 78 – Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème} et 20^{ème}) – Garantie d'emprunts à la RIVP et convention

Francis COMBROUZE : La délibération concerne deux immeubles, celui de la rue Sthrau pour un peu moins de 1 200 m² et un immeuble plus important, rue du Chevaleret pour un peu moins de 4 000 m² de surface d'activités économiques.

La RIVP a acquis ces deux immeubles respectivement en 2016 et 2017. Il s'agit par cette délibération de vous demander d'autoriser la Ville à garantir 50 % du montant de l'emprunt d'acquisition par la RIVP de ces deux immeubles d'activités dans lesquels nous avons différentes activités économiques avec des entreprises qui louent ces immeubles à la RIVP. Donc c'est 50 % d'un peu moins de 20 millions d'euros. C'est garantir 50 %, concrètement cela veut dire 9 millions d'euros de garantie d'emprunt souscrite par la RIVP.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DAE 78, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Toujours Francis COMBROUZE concernant la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Il n'y a pas de petit profit ni de petite subvention, mais celle-là est quand même très, très petite par rapport au montant dont il est question ici.

2018 DDCT 38 – Approbation de la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France

Francis COMBROUZE : il s'agit d'une délibération dans le cadre du renouvellement urbain des opérations labellisées « renouvellement urbain » avec l'ANRU. Il se trouve que notre quartier Bédier-Boutroux, qui va être élargi aux interventions urbaines dans le quartier Oudiné a fait l'objet d'une éligibilité du programme « Rénovation Urbaine », mais d'intérêt régional. Ce qui veut dire qu'il est beaucoup moins subventionné que la seule opération dite d'intérêt national que nous avons dans Paris, qui est dans le 20^{ème} pour les portes du 20^{ème} arrondissement, pour une partie du 20^{ème}.

Très concrètement, l'intérêt régional donne lieu à une signature de convention avec la Région Ile-de-France qui nous apportera 800 000 euros pour le financement d'une opération qui se chiffre à plusieurs millions d'euros, mais c'est un apport qui est celui de la Région à ce montage des opérations dites de « rénovation urbaine en intérêt régional ». Pour vous donner d'autres exemples, on a également dans le 18^{ème} et dans le quartier de la Goutte-d'Or mais aussi Orgues de Flandre pour les quatre opérations parisiennes dites de « rénovation urbaine d'intérêt régional » qui permettent d'abonder le financement de la Région à la Ville.

M. le MAIRE : Oui, l'intérêt régional est limité, je vais le dire comme cela, sans faire de mauvais jeux de mots. Donc, c'est une opération extrêmement importante. On va détruire deux barres d'immeuble, on va construire l'école Franc Nohain, on a déjà détruit une tour en son temps à côté du périphérique, créé beaucoup de logements nouveaux et notamment des logements étudiants. Bref, c'est une opération extrêmement lourde. Evidemment, 800 000 euros, c'est du saupoudrage par rapport aux montants dont il est question globalement. C'est un peu dommage qu'il n'y ait pas plus d'engagement de nos partenaires Etat, Région,, mais nous allons prendre quand même cette contribution.
Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Donc, DDCT 38, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Francis COMBROUZE, toujours, pour des transferts de baux emphytéotiques. C'est un peu technique.

2018 DLH 105 – Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l'Habitation Confortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2

Francis COMBROUZE : Cette délibération concerne des propriétés gérées par Paris Habitat où il peut y avoir à la fois du logement et des activités du type foyer d'hébergement, voire locaux associatifs, pour un immeuble rue Trolley-de-Prévaux où il y a actuellement une activité très importante pour nous qui est à la fois l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'handicapés mentaux. C'est quasiment à l'angle de la rue de Patay, le foyer dit de l'Elan.
Cette délibération a pour objet la division en volumes, donc de séparer l'ensemble immobilier de logements du logement lié au foyer l'Elan de manière à en confier la gestion à « Habitation Confortable », le nom de la SA qui gère ce type de foyer dans l'ensemble des biens de Paris Habitat. C'est ce qui s'appelle une division en volumes et la reprise du bail dit à construction minimum – il est construit depuis longtemps, donc pour une très longue durée - au profit d'Habitation Confortable, le gestionnaire.

M. le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas. Donc DLH105 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Toujours Francis COMBROUZE, une cession à AXIMO de deux lots de copropriété pour en faire des appartements.

2018 DU 101 – Cession à AXIMO de deux lots de copropriété dans l'immeuble 14, rue Brillat-Savarin (13^{ème}), suite à leur appréhension par la procédure de bien sans maître

Francis COMBROUZE : En vérité, un appartement de 28 m², l'autre lot étant une cave. Vous vous rappelez qu'il y a environ un an, on vous avait fait délibérer sur le fait que, quand un bien est sans maître, c'est-à-dire quand un appartement n'appartient plus à personne et que les notaires ont fait plein de recherches, le Code des collectivités territoriales permet à la collectivité de récupérer ce bien. Là, nous le donnons en gestion à AXIMO, un bailleur social spécialiste de la gestion de biens en

copropriété, tout type d'immeubles, cela permet de mettre ce logement de 28 m² à la fois en rénovation aux normes et le racheter.

Cette cession s'effectuerait au prix de 89 929 euros, c'est-à-dire une décote par rapport à une valeur Domaine de 140 000, décote intéressante pour récupérer ce logement. Il ne nous a rien coûté, je le rappelle.

M. le MAIRE : Merci. Donc c'est une décote sur une plus-value quand même. Alors, y a-t-il des demandes d'intervention. Je n'en vois pas. DU101, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : DLH 98, il s'agit de la suite de transformations, réhabilitations, reconstructions des foyers de travailleurs migrants et c'est Marie José RAYMOND ROSSI qui rapporte.

2018 DLH 98 – Transformation 51, boulevard Masséna (13^{ème}) d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale – Modification de la garantie de la ville (2 276 148 euros) demandée par ADOMA pour 230 logements PLAI

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Il s'agit d'une délibération purement technique qui vise à modifier les articles 1 et 2 de la délibération DLH 93 de mai 2017, les montants portés dans l'article 1 étant erronés. Donc, il nous est demandé d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLAI d'un montant de 1 176 375 euros et au PLAI foncier d'un montant de 1 099 077 euros qu'a souscrit ADOMA pour construire cinq logements supplémentaires, puisque dans ce foyer à la base étaient prévus 225 logements et la livraison se fera sur la base de 230 logements. C'est apporter la garantie de la Ville pour les emprunts pour construire ces cinq logements.

Je voudrais, si vous me le permettez, faire un petit point sur la livraison de cette nouvelle résidence sociale. Tout le monde se rappelle que l'îlot Masséna-Péan regroupait avant 2014 la tour Péan qui était un foyer de jeunes travailleurs géré par Coalia et utilisé comme site de relogement temporaire pour les 172 résidents du foyer Vincent-Auriol, donc le foyer Masséna géré par ADOMA. ADOMA a acquis l'ensemble immobilier en 2014 auprès de Paris Habitat afin de réaliser une opération de démolition-reconstruction sur l'ensemble du site.

La tour Péan dont il est question dans cette délibération a été démolie et reconstruite. La livraison de 230 logements et non 225 logements PLAI se fera en juillet 2018. Ces logements accueilleront environ 190 résidents du FTM Masséna. Il s'agit de logements autonomes, meublés, de type T1 et T1' entre 14 et 28 m². Trente logements seront vacants à l'issue de cette opération Masséna-Péan de transfert des locataires de Masséna vers Péan. Ils permettront de faire de la mixité au sein de cette nouvelle résidence.

Je tiens à préciser que ce sera la première fois à Paris qu'une telle opération sera faite et cela me semble très important que l'on puisse, au sein de ces établissements faire de la mixité et quand je dis mixité, c'est au sens large du terme. Il reviendra donc à chaque réservataire de faire des propositions à ADOMA. La Ville étant réservataire à 40 %, devrait donc récupérer 12 logements. Dans cette résidence sociale, il y aura au rez-de-chaussée une salle polyvalente de 35 m², un bureau d'accompagnement social, un bureau d'accueil et de gestion et au rez-de-jardin : un local associatif, une salle d'alphabétisation, un bureau pour le conseil de concertation, une laverie, une lingerie, un local à vélos etc. Le FTM Masséna commencera à son tour sa mutation en résidence sociale courant 2019.

Marie ATALLAH : J'ai juste une question à Madame l'adjointe. Pour les 30 logements qui sont ouverts à des nouveaux publics, peut-on avoir une idée de la taille des logements et pour quel type de public c'est ouvert ? Est-ce des familles ou... ?

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Ce sont les mêmes, j'ai dit la taille, de 14 à 28 m². Je ne peux pas dire aujourd'hui quels seront les logements qui seront dans le contingent de la Ville de Paris. Ce sont les mêmes surfaces. Ce sera 12 logements parmi les 30 restants. La taille sera la même que pour les autres logements et la population qui viendra peupler cette résidence sociale – je tiens aux termes résidence sociale – je pense qu'il est temps maintenant dans le 13^{ème} arrondissement d'arrêter de parler de foyer de travailleurs migrants puisqu'ils seront tous transformés en résidences sociales. Une résidence sociale, rien que le nom c'est mixité sociale, cela veut dire mixité de genres, mixité culturelle.

Marie ATALLAH : Très bien compris mais est-ce que c'est ouvert à des familles ou à des femmes seules et isolées ?

M. le MAIRE : Ce sont des studios, cela ne peut pas être des familles.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Des studios de 14 à 28 m². On a des opérations notamment avec une association dont le nom m'échappe où on a fait réserver deux logements, ce n'était pas prévu à la base, des T2 pour des familles monoparentales. Mais dans les résidences sociales actuelles, il n'est pas prévu d'accueillir des familles. Les superficies ne le permettent pas.

M. le MAIRE : C'est toujours la même évolution. On part des chambres multiples pour en faire des chambres individuelles avec tout le confort, avec des sanitaires privés, avec une kitchenette alors que, avant, les sanitaires étaient pour l'étage. Les chambres ne sont plus multiples mais individuelles – en tout cas pour la plupart – cela change totalement le confort des personnes qui y vivent. Cela ne sera plus uniquement des résidents issus du Mali et du Sénégal – pour dire les choses très clairement – mais cela sera une plus grande mixité culturelle comme dit Marie-José RAYMOND-ROSSI. Cela veut dire aussi qu'il y aura des femmes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Donc, c'est une évolution de foyers de travailleurs migrants en résidences sociales.

Puis au passage, le paysage est totalement transformé puisque ces deux résidences Masséna étaient affreuses. La première est construite, vous pouvez déjà vous faire une idée, la deuxième va être démolie et la construction va démarrer très prochainement. Cela va contribuer à faire totalement évoluer le paysage de la Porte d'Ivry et de la Porte de Vitry ce que nous avons commencé à réaliser avec les opérations d'urbanisme.

Y a-t-il d'autres questions ? Je sou mets cette délibération à vos voix. DLH 98, qui vote pour ? Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas non plus. Je vous remercie.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Marie José RAYMOND ROSSI toujours, pour un petit article qui va changer un certain nombre de choses.

2018 DLH 60 – Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, plusieurs quartiers de Paris vont connaître de grandes transformations. Transformations

ambitieuses qui s'inscrivent pleinement dans la volonté de la municipalité parisienne de développer l'offre de logements sociaux, de faciliter l'accès de tous les Parisiens à un logement abordable et d'améliorer la qualité de vie dans les immeubles du parc social.

Trois projets parisiens qui nécessiteront un besoin d'environ 700 logements sur plusieurs années. Dans le 20^{ème}, c'est le quartier Python-Duvernois qui est concerné et dans le 13^{ème}, nous avons deux quartiers : le quartier Oudiné-Chevaleret, c'est la démolition de la barre d'Elogie-Siemp qui entrainera environ un besoin en relogement de 75 ; le quartier Bédier qui verra la démolition de la barre de Paris Habitat et qui nécessitera environ 85 relogements. Il faudra donc sur plusieurs années reloger dans le 13^{ème} 160 familles.

Ces opérations vont mobiliser tout particulièrement des logements à faibles loyers et relativement grands pour accueillir des familles. Cette délibération vise à faciliter les relogements nécessaires à la réalisation de ces projets. Devant le volume de relogements à effectuer, les bailleurs sociaux ne seront pas en mesure de trouver les solutions sur leur propre part, comme ce fut le cas notamment pour la démolition-reconstruction à Paul-Bourget. De plus, la loi prévoit que les locataires de ces programmes doivent avoir trois propositions de relogement, ce qui rend plus complexe le processus et qui a souvent pour conséquence de ralentir les opérations de relogement.

Afin d'élargir les possibilités de relogement et de régler les situations les plus complexes qui nécessitent de trouver des appartements qui sont rarement libres - et malheureusement il s'agit des personnes handicapées, des personnes souffrantes, de familles à faibles ressources ou avec un nombre important de personnes dans le foyer -, il est nécessaire d'envisager un dispositif spécifique pour la désignation sur le contingent de la Ville qui interviendra dans le cadre de ces opérations. Un traitement par la mairie centrale, en amont de la répartition entre son contingent et celui de la mairie d'arrondissement permettra, d'une part d'avoir une offre plus large et, d'autre part des mutations inter-bailleurs. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce dispositif particulier permettra de multiplier les chances de relogement et de répondre plus finement aux situations de relogement qui connaissent des blocages. Comme vous l'avez compris, la mairie de Paris et la mairie du 13^{ème} arrondissement sont d'ores et déjà mobilisées pour que les relogements se fassent au plus vite et au mieux pour les locataires. L'Etat et Action Logement seront aussi sollicités afin que leur participation dans ces opérations soit assurée à hauteur de leur droit de réservation portant sur des logements démolis et réhabilités. La loi Egalité Citoyenneté prévoit les besoins de relogement prioritaire du fait de périls, sinistres ou catastrophes, ou par l'exécution d'une opération de résorption de l'habitat insalubre de rénovation, de réhabilitation ou de démolition et permet également la construction d'un dispositif spécifique. En effet, l'article 73 permet qu'après avis des conseils d'arrondissement, le conseil municipal peut fixer une liste de relogements prioritaires donnant lieu à l'attribution de logements par le maire de la commune. La liste de relogements prioritaires rentrant dans le dispositif spécifique mis en place à Paris est celle retenue dans la loi Egalité Citoyenneté. Donc, je vous demande de l'adopter.

M. le MAIRE : Pour être clair, la commission d'attribution du 13^{ème} va se retrouver à nouveau ponctionnée. C'est totalement nécessaire. Evidemment, c'est assumé parce que ce que n'a pas dit Marie-José RAYMOND-ROSSI, c'est que dans les opérations qu'elle a citées, notamment Chevaleret et Porte d'Italie aussi, ce sont des logements sociaux parmi les loyers les plus faibles de Paris. Il est donc très difficile que ce soit un seul bailleur qui s'occupe de retrouver des logements équivalents avec des loyers qui correspondent à peu près à la situation initiale. Donc, c'est un dispositif utile mais notre contingent d'arrondissement était déjà très faible, il va se prendre un petit coup de prélèvement, donc cela va le réduire encore un peu plus. .

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Francis COMBROUZE.

Francis COMBROUZE : Une remarque pour que chacun comprenne les choses : c'est qu'il faudrait aussi que l'Etat mobilise son contingent : 30 % des désignations, c'est l'Etat. Les bailleurs vont faire

beaucoup par eux-mêmes. L'idée c'est de mutualiser le contingent, l'ensemble des désignations. Il faudrait que l'Etat joue également le jeu en mettant à disposition de ces priorités les 30 % de ses désignations annuelles. Au sein des 30 %, cela fera quelques pourcentages. De même que pour les désignations que nous pouvons faire en mairie d'arrondissement et Ville de Paris, tout cela, c'est 1 à 2 % du total des désignations annuelles. Donc, ce n'est pas grand-chose non plus. Ce n'est pas une perte considérable mais tous les arrondissements – on se comprend bien – devront être mobilisés, participer.

C'est l'objet de cette délibération pour parler clair. Il faudrait que l'Etat joue le jeu également, ce qui n'est pas encore acquis.

Marie ATALLAH : J'ai une question. Ce n'est pas la première fois qu'on fait une démolition de logements insalubres ou démolir pour remplacer par autre chose. Je n'ai pas compris la nouveauté du dispositif. Est-ce que dans les autres démolitions, on faisait aussi du relogement ? Là, j'ai compris une chose nouvelle : c'est la création d'un dispositif d'accompagnement en amont de cette démolition pour mobiliser les bailleurs pour trouver des logements adaptés aux situations des familles à reloger. La nouveauté, c'est la mobilisation de différents bailleurs. Est-ce bien cela ?

M. le MAIRE : Il y a eu préalablement des grandes opérations de résorption de l'insalubrité - ce qui est un autre sujet- pour lesquelles il y a eu aussi des ponctionnements des différents contingents. Là, il s'agit des opérations de rénovation-reconstruction et, disons-le, c'est assez nouveau à Paris. C'est assez courant ailleurs, mais c'est assez nouveau à Paris. C'est même très nouveau, notamment avec une telle ampleur. Porte d'Italie c'est une énorme opération, énorme, 450 logements. Donc, c'est très important.

Jusqu'à maintenant, chaque bailleur, quasiment tout seul, faisait le job du relogement et notamment Elogie. C'est pour cela que d'ailleurs, il y avait une vraie iniquité entre locataires car pour un locataire d'Elogie qui cherchait un changement d'appartement, la priorité était les relogements nécessaires à ces opérations et ils passaient avant. Donc, mettre tout dans le même pot aidera à fluidifier les choses. Cela ne résoudra pas tout mais cela aidera à fluidifier ces opérations de relogement.

Je fais voter la délibération DLH 60 : qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous allons présenter toute une série de subventions qui ont trait à la culture et d'ailleurs, le prochain Conseil de Paris va avoir la culture comme grand sujet de débats.

2018 DAC 17 – Subventions (1 070 000 euros) et avenants à conventions avec les lieux de création et de diffusion du spectacle vivant (13^{ème})
--

Philippe MOINE : La DAC 17 concerne deux théâtres du 13^{ème} : le Théâtre 13 et le Théâtre Dunois. Deux subventions de tailles inégales puisque pour le Théâtre 13, il s'agit de porter la subvention totale à 950 000 euros. On a déjà voté un acompte de 475 000 euros à la fin de l'année dernière. Il est donc proposé de compléter ce premier acompte.

Le Théâtre 13 développe son activité sur deux salles depuis un an maintenant, depuis la réouverture du Théâtre 13 Jardin rue Daviel, ce qui permet de multiplier le nombre de spectacles mais également les partenariats avec l'orchestre de chambre – c'était déjà un partenariat ancien - mais cela permet aussi d'accroître le soutien aux jeunes compagnies. Vous savez qu'une des spécificités du Théâtre 13, c'est d'organiser chaque année au mois de juin le prix Théâtre 13 du jeune metteur en scène. C'est une

programmation qui attire toujours autant de spectateurs. La délibération souligne notamment le succès du spectacle d'Alexis MICHALIK qui avait ouvert la saison suite à la réouverture du Théâtre 13 jardin et depuis, il y a eu beaucoup de pièces qui ont rencontré également un grand succès public.

D'autre part, le Théâtre Dunois, dédié au jeune public, qui continue à attirer beaucoup de spectateurs dont près de 20 000 lors de la saison précédente. Il faut souligner que le Théâtre Dunois est très impliqué dans la vie locale avec beaucoup d'actions également en direction des publics scolaires, de nombreux ateliers dans le cadre des TAP dont on parlait tout à l'heure par exemple.

Dernier point, Nelly LE GREVELLEC qui dirige ce théâtre depuis un certain nombre d'années part à la retraite. Une procédure de recrutement va être lancée au cours de l'année 2018 pour la remplacer et du coup, la convention qui lie le Théâtre Dunois à la Ville est prolongée d'un an pour qu'elle soit négociée avec une nouvelle direction en 2019. Il est ainsi proposé de compléter la subvention de ce théâtre pour la porter à 120 000 euros comme l'année dernière.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. DAC 17, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 431 – Subventions (20 000 euros) à sept associations historiques

Philippe MOINE : C'est la subvention traditionnelle à la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13^{ème} arrondissement dont il faut quand même souligner le dynamisme, présidée par Maud SIROIS-BELLE. Peut-être qu'un certain nombre d'entre vous suivent les activités de l'association qui organise chaque mois une conférence qui attire toujours un public nombreux dans la salle d'attente des mariages ou dans l'antichambre. Par exemple, ce mois-ci, il y a eu une conférence tout à fait intéressante sur Camille CLAUDEL qui a permis d'ailleurs d'attirer l'attention sur – Maud SIROIS-BELLE insiste beaucoup sur ce point – l'atelier de Camille CLAUDEL qui était dans le 13^{ème} arrondissement, se situait à l'emplacement de l'actuel Mail de Bièvre, boulevard Blanqui. De ce fait la SHA souhaiterait qu'on puisse rendre hommage à Camille CLAUDEL peut-être en posant une plaque à sa mémoire. C'est une demande qui nous sera faite officiellement, au Mail de Bièvre.

C'est une association qui répond toujours très favorablement à toutes nos initiatives, qui participera notamment à la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918 à la fin de l'année en organisant une conférence autour de Lazare PONTICELLI, le dernier poilu qui était du 13^{ème} arrondissement, qui avait fondé une entreprise avec ses frères dans le 13^{ème}. Donc, la SHA organisera une conférence autour de cette figure importante pour notre arrondissement. C'est un exemple parmi d'autres. Il nous est donc proposé de reconduire la subvention annuelle de 3 000 euros.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Tu as raison de souligner ce dynamisme de la SHA qui multiplie les initiatives. Ils étaient déjà dynamiques avant, ils le sont encore plus aujourd'hui.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Donc DAC 431, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 142 – Subvention (230 000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13-15^{ème})

Philippe MOINE : Là encore, une subvention traditionnelle, importante, de 230 000 euros. Je vous rappelle que Bétonsalon gère désormais deux espaces. Bétonsalon, qui est au cœur de l'université Paris-Diderot, un lieu d'exposition mais également de conférences, de tables rondes, d'ateliers etc. c'est là que sont organisées les grandes expositions de Bétonsalon en partenariat souvent avec les professeurs de Paris-Diderot ou avec d'autres partenaires. C'est là aussi que sont accueillis de nombreux publics scolaires. On peut noter là une volonté très forte de se tourner vers les publics scolaires, de développer différents programmes d'éveil à l'art contemporain.

D'autre part, Bétonsalon gère désormais la villa Vassilieff, avenue du Maine dans le 15^{ème} arrondissement qui est un lieu de résidence où sont accueillis de nombreux artistes du monde entier. Par exemple, cette année seront accueillis des artistes en provenance du Maroc, d'Australie, du Brésil, de Russie, en partenariat souvent avec la Cité internationale des arts et elle a encore d'autres partenaires.

Il est proposé de compléter l'acompte déjà voté la fin de l'année dernière pour porter la subvention totale à 230 000 euros.

M. le MAIRE : Oui, la fameuse villa Vassilieff. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Donc, je la soumets à vos voix. DAC 142, qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne non plus. Adopté.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 212 – Subventions (905 000 euros) et conventions avec 30 établissements cinématographiques parisiens
--

Philippe MOINE : Il s'agit d'une délibération qui globalise l'ensemble des soutiens portés aux cinémas d'art et d'essai de Paris, au total 36 salles de cinéma, représentant près de 80 écrans. Ils bénéficient de ce soutien de la Ville au titre du soutien spécifique aux cinémas d'art et d'essai qui sont particulièrement mis en difficulté dans certains quartiers où la concurrence est plus vive.

En ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement, on est concerné par l'Escurial, boulevard de Port-Royal, qui bénéficiera d'un soutien comme l'année dernière de 15 000 euros. Je souligne, comme je le fais chaque année, le fait que l'Escurial est pour nous un partenaire très important, notamment dans le cadre de la Semaine italienne ou du Festival Paris Polar.

M. le MAIRE : Tout à fait. C'est pour cela que nous l'avons choisi, d'ailleurs. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, DAC 212, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour l'Escurial.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 297 – Subvention (10 000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13^{ème})

Philippe MOINE : Le centre de musique médiévale de Paris dont le siège est rue Bobillot, c'est là qu'une grande partie des activités se développe.

Vous vous souvenez, parce que cette subvention revient chaque année, que le Centre de musique médiévale est une association assez unique dans son genre, qui soutient les musiques anciennes, plus largement, en s'adressant à la fois à un public d'amateurs et à un public de professionnels. Il y a de très nombreux ateliers organisés à la fois autour des techniques vocales depuis le chant grégorien jusqu'aux

polyphonies du XV^{ème} siècle et également les pratiques autour des instruments anciens. Il y a de nombreux concerts notamment à l'église Sainte-Rosalie boulevard Blanqui qui accueille des concerts de l'association, ce qui est toujours l'occasion pour un public assez varié de découvrir ces instruments anciens. Puis également, comme beaucoup d'associations soutenues par la Ville, une partie des activités est tournée vers le public scolaire, en l'occurrence le Centre de musique médiévale est très présent au musée de Cluny où il organise régulièrement des concerts scolaires.

Il nous est proposé de renouveler la subvention annuelle de 10 000 euros à cette association.

M. le MAIRE : Oui, il y a eu un petit concert, si je ne me trompe pas, la semaine dernière à l'association des locataires des Deux-Moulins.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? DAC 297, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Merci. Elle est adoptée.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DAC 313 – Subventions (7 000 euros) à l'association Difé kako (13^{ème})
--

Philippe MOINE : Difé kako, une association très active du 13^{ème} arrondissement, qui ne se limite pas d'ailleurs au 13^{ème} mais qui y développe beaucoup d'activités. C'est une association qui a pour objectif de développer la connaissance des cultures afro-antillaises, présidée par Chantal LOYAL qui crée de nombreuses chorégraphies de grande qualité et qui a d'ailleurs été décorée par le président HOLLANDE qui lui avait remis la légion d'honneur il y a quelques années.

Difé kako est depuis l'année dernière en partenariat avec le conservatoire Maurice-Ravel, ce qui donne l'occasion de développer beaucoup les activités de l'association avec l'accès au magnifique auditorium du conservatoire, le développement de nombreux ateliers à destination de publics plus nombreux.

Je souligne le fait que la subvention de cette année, 7 000 euros, est plus importante que d'habitude puisque là encore, l'association s'est associée à la Mairie du 13^{ème} pour commémorer le centenaire de l'armistice de 1918. Dans ce cadre, Difé kako produira à nouveau un spectacle chorégraphique déjà produit au conservatoire, « Noir de boue et d'obus », un spectacle qui a pour objectif de mettre en valeur l'engagement des tirailleurs sénégalais et au-delà, des troupes coloniales pendant la Première Guerre mondiale, un spectacle de grande qualité qui aura à nouveau lieu au conservatoire entre le 8 et le 13 novembre. Je ne sais pas encore la date précise qui sera intégrée dans notre programme.

Par ailleurs, l'association est très présente dans l'arrondissement, elle sera présente au parc de Choisy comme chaque été, au mois de juillet. Au-delà du 13^{ème} arrondissement, Difé kako organise des concerts un peu dans tout Paris, notamment dans le nord-est parisien, toujours avec un très grand succès populaire.

Cette année, la subvention est de 7 000 euros dont 4 000 euros sur proposition de la Mairie pour les raisons que j'ai évoquées.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. D'ailleurs, nous allons honorer prochainement l'association Difé kako et sa présidente.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. DAC 313, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité aussi.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous allons passer au PLPDPMA parisien et c'est Danièle SEIGNOT qui présente la délibération.

2018 DPE 11 – Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDPMA parisien

Danièle SEIGNOT : C'est le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. C'est un beau programme qui s'inscrit dans la stratégie « zéro déchet » de la Ville de Paris et qui a pour objectif de mettre fin à l'enfouissement et à l'incinération des déchets qui peuvent être valorisés autrement.

A la différence du tri et du recyclage des déchets dont on entend beaucoup parler, la prévention comprend toute action permettant de réduire quantitativement les flux de déchets et d'en limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. Les actions de prévention se situent longtemps en amont avant l'apparition du déchet ou de sa prise en charge par la collectivité en agissant sur la conception, la production et la distribution des produits ainsi que sur l'achat et la consommation des ménages. La prévention intègre aussi toute action conduisant à donner une seconde vie aux objets comme le réemploi, le don, la réparation et la réutilisation.

La convention qui fait l'objet de la présente délibération porte sur le soutien que le SYCTOM apporte au programme d'actions 2018 du nouveau programme local de prévention des déchets parisiens dans le cadre de son plan d'accompagnement puisque le programme est prévu jusqu'en 2020 et va concerner toutes les opérations de prévention et de tri des déchets destinées aux 84 communes adhérentes.

La convention a pour objectif de préciser les actions du PLPDPMA parisien qui feront l'objet d'une aide de la part du SYCTOM, un soutien financier technique logistique ou humain. La liste de ces actions, vous la trouverez en annexe de la délibération. Vous en avez plusieurs, notamment :

- l'étude sur le potentiel de réemploi des encombrants ;
- les réalisations d'un barème comportemental par un sondage téléphonique auprès des Parisiens ;
- la refonte des outils de communication du Programme local de prévention des déchets et ceci n'est pas inutile tant il faut chaque année réactualiser ces différents outils ;
- le développement des composteurs de quartier et notamment les composteurs en pied d'immeuble ; le SYCTOM aidera la Ville de Paris à acquérir des composteurs et accessoires ;
- une campagne que nous connaissons bien à la Mairie du 13^{ème} puisque nous avons distribué, la semaine dernière - c'était la deuxième séquence de distribution - des lombricomposteurs. Le SYCTOM aide la Ville de Paris à acquérir des lombricomposteurs afin que tous les coûts ne soient pas à notre charge.

Lors de la dernière campagne nous avons distribué 180 lombricomposteurs, ce qui fait un total de 350 lombricomposteurs distribués dans le 13^{ème}. C'est intéressant et c'est bien que le SYCTOM nous aide parce que c'est au plus près des ménages, au plus près de la vie collective.

Le SYCTOM aidera aussi la Ville de Paris à une sensibilisation en porte à porte des ménages et des commerces, notamment à la prévention des déchets et ses équipes iront notamment sur les marchés, en pied d'immeuble, pour sensibiliser les gens et les Parisiens à la prévention des déchets. C'est pourquoi je vous demande d'autoriser la Ville de Paris à signer avec le SYCTOM cette convention de partenariat.

Patrick TREMEGE : Administrateur, vice-président du SYCTOM, je souligne tout l'intérêt qu'il y a à cette convention, me féliciter de l'effort particulier fait dans le 13^{ème} arrondissement notamment de l'action en pied d'immeuble et des initiatives prises pour un certain nombre d'installations. C'est quelque chose de tout à fait remarquable et c'est tout à fait remarquable que le SYCTOM prenne sa part dans cette opération.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Je complète en une phrase ce qu'a dit Danièle SEIGNOT. Les lombricomposteurs ne sont pas distribués comme cela dans la nature. Il y a une formation qui va avec. Les Parisiens doivent s'inscrire préalablement, ils reçoivent une formation. Et c'est un grand succès ! On sent bien que les personnes qui s'y inscrivent ont vraiment envie de participer et ne viennent pas juste chercher quelque chose de gratuit en mairie.

Donc merci Danièle SEIGNOT et merci Patrick TREMEGE pour votre intervention. S'il n'y a pas d'autre intervention, je sou mets cette délibération à vos voix. DPE 11, qui vote pour ? Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Etienne TRAISNEL maintenant, pour la tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros.

2018 DVD 41 – Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros
--

Etienne TRAISNEL : Les demandes d'occupation temporaire de la bande de stationnement payant dans le cadre d'événements privés ou publics se multiplient, qu'il s'agisse de stationnement de véhicules ou d'installations diverses. Ces usages spécifiques ne s'inscrivent pas, à l'instar des tournages, dans le processus classique de paiement à l'horodateur pour le stationnement d'un véhicule. En application du principe de non-gratuité des occupations du domaine public et afin de réguler ce type d'occupation, il est décidé d'instaurer une procédure d'autorisation d'occupation et des tarifs adaptés à ces occupations.

Pour maintenir le niveau d'attractivité de la Ville de Paris auprès des organisateurs d'événements, il est proposé l'instauration de tarifs minorés par rapport aux tarifs en vigueur en matière de stationnement rotatif. Le prix en euro par jour et par unité de 5 m linéaire de bande de stationnement neutralisé est de 15 euros. Les frais de dossier applicables pour chaque autorisation sont de 45 euros. Il y a également un coefficient appliqué aux autorisations accordées hors bande de stationnement, donc une majoration de 50 %.

Une exonération des redevances est prévue dans des conditions cumulées suivantes :

- il faut que la manifestation ait pour objet, soit d'animer le quartier ou d'y développer du lien social de la solidarité, soit de soutenir des actions sociales, humanitaires ou caritatives ;
- il faut que l'organisateur effectif de l'opération ait le statut d'association 1901 ;
- il faut que les profits tirés de la manifestation soient intégralement versés à des associations organisatrices ou reversés à d'autres associations dans un but d'intérêt général ;
- il faut que l'accès à la manifestation soit gratuit pour les visiteurs ;
- il faut que les exposants, quand il y en a, soient des particuliers.

Donc, si ces cinq conditions sont cumulées, il y a une exonération des redevances.

Ces nouveaux tarifs ne se substituent pas à ceux existant en vigueur pour les activités commerciales exercées sur le domaine public ni à ceux prévus pour les terrasses et étalages temporaires sur chaussée. Enfin, ces tarifs ne concernent pas non plus les tournages de films pour lesquels il y a déjà des tarifs en vigueur.

M. le MAIRE : Patrick TREMEGE.

Patrick TREMEGE : Nous voterons pour cette délibération.

Je voudrais attirer votre attention sur le problème des chantiers. Dans le 13^{ème} arrondissement, il y a un certain nombre de constructions. J'observe dans un certain nombre, qu'il y a, sans aucune mesure, utilisation de l'espace public. Je ne suis pas sûr qu'à chaque fois, on ait bien étudié d'autres possibilités que d'empiéter sur l'espace public. C'est la première chose. Je voudrais savoir si votre adjoint donne une autorisation systématique contrôlée et par ailleurs, un grand nombre de chantiers sont sans travaux. Je comprends que quelquefois, il faut que cela se fasse en amont pour que cela puisse se réaliser. Il n'en reste pas moins que la population se demande à chaque fois pourquoi autant de temps sur un chantier où il n'y se passe rien.

Le dernier point, c'est l'état dans lequel les chantiers sont. Singulièrement le weekend, il y a là, offerte à la population, une vue qui n'est pas particulièrement agréable. Par ailleurs, on peut se saisir d'un certain nombre d'outils. Les barrières vertes ont tendance, s'il y a un coup de vent, à tomber. Le temps que la voirie prenne des dispositions, tout le weekend les panneaux verts tombent et la rue est bloquée. Enfin, un tas d'éléments qui me laissent à penser que la surveillance des chantiers aujourd'hui n'est plus la même que celle qu'on a observée il y a quelques années.

M. le MAIRE : Etienne TRAISNEL pour répondre.

Etienne TRAISNEL : Ce sont trois bonnes remarques, trois bonnes questions. C'est la direction de la voirie qui donne l'autorisation. Il se trouve que nous avons demandé – je pense que ce n'est pas dans tous les arrondissements comme cela – à recevoir tous les PV des réunions d'ouverture de chantiers, de regarder les emprises de chantiers. Quand on constate qu'elles peuvent être problématiques parce qu'elles empiètent trop sur l'espace public ou qu'elles limitent les cheminements piétons, on demande à ce qu'elles soient rectifiées. Ce n'est pas toujours possible. En tout cas, on a ce droit de regard. Effectivement, il peut arriver que certains entrepreneurs ne respectent pas les autorisations qui leur sont données et ne mettent pas en place des cheminements, notamment pour les personnes en situation de handicap comme cela doit être le cas systématiquement. Dans ces cas-là, on n'hésite pas à rappeler à l'ordre les entreprises par l'intermédiaire de la DVD toujours, pour faire en sorte que la gêne soit minimisée pour les piétons qui sont les premiers à subir ces chantiers.

Je ne vous dis pas que tout est parfait mais dès qu'on est averti d'un problème ou dès que nous pouvons constater sur plan des difficultés, on le signale et on essaie de rectifier. Comme vous l'avez très bien dit, il y a énormément de chantiers en ce moment dans Paris, dans le 13^{ème} en particulier, ce qui ne facilite pas la tâche.

Concernant les chantiers à l'abandon, nous nous sommes interrogés principalement sur les chantiers des concessionnaires de réseaux en sous-sol pour lesquels, notamment je pense à CPCU ou même ENEDIS, il se peut que pendant plusieurs jours, voire pendant quelques semaines, il n'y ait pas d'activités du tout sur le chantier, ce qui suscite une grande incompréhension de la part des riverains. Donc, nous avons demandé – on a vu une amélioration mais il y a encore des marges de manœuvre possibles – à ces concessionnaires de travailler leur communication qui était plus que lacunaire, très honnêtement il y a encore quelques années, quelques mois, pour qu'il y ait un travail pédagogique d'explication de la nature des travaux entrepris sur ces chantiers et de pourquoi pendant une période qui peut être relativement longue il ne s'y passe rien. Notamment pour CPCU, il y a des phases d'inspection des réseaux souterrains où avant qu'on ait les résultats d'inspection, on ne sait pas si on va continuer et faire des travaux plus lourds ou refermer la fouille. Donc, sur notre demande, la communication est améliorée. On sait qu'il y a encore des possibilités d'améliorer la diffusion de cette communication. Nous la transmettons systématiquement à nos relais, c'est-à-dire aux conseils de quartier et aux animateurs des conseils de quartier pour qu'ils soient informés. Après, je sais que c'est un travail de longue haleine qu'il faudra de toute façon continuer à tenir.

Le dernier point, ce sont des emprises de chantier qui ne sont pas forcément mal tenues mais qui deviennent très rapidement des dépotoirs parce que, il faut le dire, il y a quand même une incivilité d'un certain nombre de Parisiens qui considèrent que ces emprises de chantier sont des poubelles à ciel

ouvert. Donc, on y retrouve très rapidement, et c'est compliqué pour les entreprises qui interviennent, un certain nombre de déchets ménagers, de gravats...

Ce que j'invite tout le monde à faire, puisque vous parlez des weekends, où effectivement quand ce n'est pas signalé, l'entreprise ne revient que le lundi sur place, c'est utiliser l'application « dans ma rue » qui permet de signaler ce type de désordre sur l'espace public, pas seulement ce type mais aussi ce type, pour faire remonter l'information relativement rapidement directement au STV. Je ne sais pas si sur ce genre de chose il y a une astreinte mise en place parce que le degré d'urgence est moindre. Effectivement, si la barrière est tombée sur la chaussée, là ce sera fait dans l'heure ou dans les quelques heures qui suivent le signalement, si c'est une emprise de chantier transformée en poubelle, je ne suis pas sûr qu'il y ait une intervention rapide, mais au moins, il y aura une consignation de l'information.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Oui, Patrick TREMEGE.

Patrick TREMEGE : M. le Maire, un vœu qui serait présenté au conseil d'arrondissement, demandant à ce que le Maire du 13^{ème} arrondissement soit autorisé à valider les différents chantiers, est-ce que c'est de nature à aider ou est-ce que c'est de nature à complexifier le problème des chantiers ?

Etienne TRAISNEL : Pour être très honnête, j'en reçois entre 5 et 10 par jour. Cela fait quand même une charge de travail non nulle. Après, c'est un travail qu'on essaie de faire en bonne intelligence avec la STV parce que c'est aussi leur compétence. Il faut avoir un regard technique. Moi je ne suis pas capable de juger de tout. Je pense qu'il faut peut-être renforcer... Avant, on ne recevait pas ces PV qui signalaient les emprises. On les a demandés, parce qu'il y a quelques difficultés, on a dit qu'on voulait les recevoir systématiquement. On les ouvre, on regarde et après, on a aussi des signalements. Mais c'est plus facile quand on a un signalement, de revenir regarder ce PV, de voir si c'est conforme ou pas avec ce qui avait été autorisé par la section territoriale et si ce n'est pas conforme, là on n'hésite pas, on demande tout de suite une remise en état.

M. le MAIRE : Pour être franc et très clair, mais Etienne TRAISNEL vous a parfaitement répondu, il y a une procédure qui existe par exemple pour les fourreaux télécom où là c'est vraiment de la paperasserie inutile. Nous recevons des papiers, nous devons signer une réponse systématique, cela n'a strictement aucun intérêt. Sur les emprises, pour le coup, cela a un intérêt, mais à partir de 10-15 par jour, si c'était une procédure administrative, ce serait trop lourd.

Voilà ce que je faisais à l'époque : je ne recevais pas l'information systématiquement, mais j'avais des réunions hebdomadaires avec la voirie et je leur demandais de présenter toutes les emprises de chantier importantes, enfin celles qui pouvaient poser problème. A eux d'être suffisamment intelligents aussi, pour attirer notre attention sur un sujet. Si Etienne les a demandés, c'est parce que justement, à un moment donné, il y avait un manque, ils n'avaient pas attiré notre attention sur les choses les plus problématiques. Mais dès qu'il y a une inversion de sens de rue, dès qu'il y a un trottoir sur lequel on demande aux gens de traverser, vous connaissez ces sujets c'est sur ces questions qu'il faut absolument que nous soyons alertés pour pouvoir corriger quand c'est possible et quand c'est nécessaire.

Le plus difficile, et je vais jusqu'au bout de votre question, c'est toutes les constructions d'immeubles ou les grosses rénovations. Il y a des normes très importantes sur les casemates qu'on doit mettre à disposition des ouvriers, qui doivent être à grande proximité du chantier, et cela nous pose souvent de grosses difficultés pour les caser puisqu'il y a une distance réglementaire. Par exemple, nous devons mettre la rue du Chevaleret à double sens. Or, il y a un immeuble qui se construit au croisement Chevaleret-Tolbiac sur l'emprise de l'escalier. L'emprise de chantier fait que nous ne pourrions pas mettre la rue du Chevaleret à double sens. Réglementairement, nous n'arrivons pas à nous en sortir.

Nous allons le faire sur une portion de rue, mais pas sur l'ensemble. Voilà, juste cet exemple significatif du fait qu'on ne peut pas toujours choisir.

Merci pour cet échange. Donc, nous allons voter cette délibération. DVD41, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Nous passons à l'exploitation des installations classées. Nous en avons régulièrement. Toujours Etienne TRAISNEL.

2018 DEVE 78 – Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement – Communication

Etienne TRAISNEL : C'est une communication d'un arrêté préfectoral qui autorise l'exploitation d'une installation classée, et pour le 13^{ème} arrondissement, il s'agit d'un groupe électrogène au sein d'un data center Orange sur le boulevard Kellermann.

M. le MAIRE : C'est une communication, nous ne la votons pas.

Nous passons aux délibérations de Laurent MIERMONT qui va présenter de façon synthétique l'ensemble des subventions que nous avons à voter. Il y en a toute une série.

2018 DDCT 68 – Subventions (341 500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018

Laurent MIERMONT : La délibération 68, il s'agit de l'appel à projets Citoyenneté mis en place par la Ville de Paris au lendemain des attentats de 2015 et qu'on appelle plus communément « l'appel à projets Charlie ». Il vise à renforcer le dialogue autour des valeurs de la République, lutter contre les préjugés et discriminations et toute forme de rejet, et comprendre et décrypter l'information puisque, comme on le sait, il y a de plus en plus de propagande et de fausses nouvelles qui sont répandues au travers d'un certain nombre de médias par internet, que la jeunesse n'est pas forcément toujours en mesure de comprendre et de prendre distance avec.

Dans le 13^{ème} arrondissement, nous avons trois actions proposées au financement de cet appel à projets :

- l'association Rungis Brillat Peupliers,
- la Compagnie à l'Affût avec sa célèbre méthode de théâtre forum,
- l'association DS Urba Consultants qui propose une action originale visant à croiser l'appréhension des valeurs de la République avec les données relatives à l'urbanisme.

M. le MAIRE : Merci beaucoup, Y a-t-il des demandes d'intervention ? Donc, DDCT 68, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 70 – Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires » voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652 092 euros)

Laurent MIERMONT : Il s'agit de subventions d'investissement pour soutenir la rénovation d'un certain nombre de locaux associatifs à Paris, dont deux associations extrêmement structurantes que nous avons dans le 13^{ème} arrondissement.

La première est l'association Ne Rougissez Pas, un collectif d'artistes localisé sur la Villa d'Este qui rassemble des plasticiens, graphistes, cinéastes, architectes, artisans et qui œuvrent sur la Villa d'Este depuis 2016 et s'apprête à proposer un kit complet d'équipements de signalétique sur la Villa d'Este car les très nombreux habitants et surtout passants dans ce secteur ont beaucoup de mal à se repérer. Bientôt, nous aurons des panneaux signalétiques particulièrement visibles et esthétiques grâce à cette association.

La deuxième, c'est Macao écriture, l'espace de vie sociale du secteur Amiral-Mouchez qui propose une gamme extrêmement variée de services aux habitants du quartier, particulièrement l'animation d'activités socio-éducatives répondant aux besoins des familles, comme l'accompagnement à la scolarité, les ateliers d'échange et d'informations sur l'insertion professionnelle pour les jeunes etc. Son local de 50 m² en rez-de-chaussée à la cité de l'Amiral-Mouchez sera rénové pour un coût total de 28 000 euros et la subvention de la Ville de Paris abondera ces travaux à hauteur de 4 960 euros.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DDCT 70 ?
Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 71 – Subventions de 286 700 euros à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

Laurent MIERMONT : Ici, nous avons la subvention annuelle de la Ville de Paris qui permet de compléter la rémunération des cadres adultes relais, qui sont des contrats spécifiques attribués dans les quartiers Politiques de la ville, au bénéfice des associations les plus structurantes dans ce cadre.

Il y a dans le 13^{ème} arrondissement cinq associations qui bénéficient de ce dispositif et de la subvention afférente, en l'occurrence :

- l'association Rungis Brillat Peupliers,
- les Ateliers pluriculturels, un centre sociolinguistique situé rue Nationale qui aide particulièrement les personnes d'origine asiatique et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française à l'apprendre,
- le Centre Alpha Choisy, un énorme atelier sociolinguistique parisien extrêmement important, le plus important du 13^{ème} ;
- l'association Droit d'urgence qui gère le point d'accès au droit du 13^{ème} arrondissement, extrêmement fréquenté et qui fournit tout une gamme de prestations, notamment aux ressortissants étrangers ;
- l'association Par Les Petites Portes du Treizième qui structure les actions menées en particulier sur le secteur Bédier-Boutroux.

La subvention de la Ville de Paris par association est de 4 700 euros, donc fois cinq, 23 500.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ?
DDCT 71, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 72 – Subventions (63 100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Laurent MIERMONT : Il s'agit du Fonds de participation des habitants, qui est un dispositif visant à financer des petits projets localisés et/ou issus des quartiers Politique de la ville de Paris.

Dans chaque arrondissement bénéficiaire, c'est une association de la Politique de la ville. Il s'agira à nouveau pour le 13^{ème} arrondissement de l'association Rungis Brillat Peupliers, sur laquelle s'adosse la gestion et le fonctionnement de ce fonds de participation des habitants. Dans le 13^{ème} c'est l'ARBP qui porte le FPH depuis 15 ans. Elle comporte un comité de gestion composé d'habitants, de la mairie du 13^{ème}, du délégué du Préfet, de l'équipe de développement local, qui instruit les demandes qui lui parviennent. Depuis sa création, ce sont près de 300 projets ont été financés par ce biais et en 2017, 17 projets ont été financés par le FPH du 13^{ème} arrondissement.

La subvention proposée pour 2018 et le financement des projets 2018 s'élève à 8 500 euros.

M. le MAIRE : Jacques TOUBON était à l'anniversaire de l'ARBP.

Alors DDCT 72, pas de demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DDCT 73 – Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Laurent MIERMONT : Les conseils citoyens sont des structures créées par la loi de 2015 sur la Politique de la ville, un petit peu sur le modèle des conseils de quartier, mais spécifiquement rattachés à l'animation et au développement des quartiers Politique de la ville. Ils prennent appui, à Paris et plus spécifiquement dans le 13^{ème} arrondissement, sur un certain nombre de soutiens publics. Dans ce cadre, il a été estimé opportun et utile d'adosser dans chacun de leurs arrondissements respectifs les conseils citoyens pour mener à bien notamment leurs efforts de communication et se faire connaître davantage auprès des habitants, de les adosser sur des associations de référence. Devinez quelle est l'association sur laquelle s'adosse le conseil citoyen du 13^{ème}.

M. le MAIRE : Mon petit doigt me dit que c'est l'ARBP.

Laurent MIERMONT : L'association Rungis Brillat Peupliers qui bénéficiera pour ce faire d'une subvention d'un montant de 3 000 euros.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DDCT 73, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018 DPSP 1 – Subventions (264 280 euros) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

Laurent MIERMONT : Il s'agit de l'édition 2018 de Ville Vie Vacances avec une saison estivale qui s'approche et la reprogrammation d'un certain nombre d'actions destinées aux enfants et aussi aux adolescents parmi les plus défavorisés, vivant notamment dans les quartiers populaires du 13^{ème} qui n'ont pas accès comme les autres à des loisirs et notamment des vacances loin de chez eux. Un certain nombre d'actions sont menées à leur intention.

Dans le 13^{ème}, il s'agira au mois de juillet de les sensibiliser à la danse hiphop via l'association Ascendanse Hip Hop qui bénéficiera d'une subvention de 1 000 euros, de les sensibiliser aussi à la danse contemporaine qui sera prodiguée par l'association Aquilone dans le jardin du Moulin-de-la-Pointe, en juillet. Il y aura dans la suite des actions dont on a parlé pour le recyclage des déchets, une meilleure attitude et modifier ses comportements par rapport à ces questions-là, des actions menées par l'association Débrouille Compagnie au mois d'août, intitulées Recup'créative sur le quartier Nationale et enfin, des séances enfiévrées de basket qui seront assurées par la Domremy Basket du mois de juin jusqu'à la fin du mois d'août.

M. le MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. La DPSP 1, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Je propose à Vincent BOULET de présenter à la fois la délibération et la communication qui concernent l'association territoire zéro chômeur de longue durée.

2018 DAE 173 – Avenant à la convention avec l'association Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée et « 13 Avenir », et adhésion (500 euros) à l'association Territoires zéro chômeur de longue durée

2018 DAE 44-G – Subvention (185 000 euros) et convention avec l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (15^{ème})

Vincent BOULET : Tout à fait, M. le Maire et je vais peut-être en profiter pour faire un rapide bilan sur cette expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Comme vous le savez, le 13^{ème} arrondissement, et donc la Ville de Paris, fait partie des dix territoires retenus l'année dernière sur le plan national pour mener cette expérimentation, que nous menons sur les quartiers prioritaires Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret.

Le principe, on en avait déjà discuté l'année dernière dans différentes délibérations soumises à ce Conseil, est de créer dans le cadre de CDI à temps choisi, dans le cadre de nouvelles activités dans un cadre non concurrentiel, des emplois à partir des besoins du territoire non satisfaits, des besoins des habitants et aussi des appétences des chercheurs d'emploi considérés dans le cadre de cette expérimentation, pas seulement comme des chercheurs d'emploi mais aussi comme des citoyens, ce qui est en fait de mon point de vue tout l'intérêt, en sachant que nous sommes dans un territoire urbain et que dans un territoire urbain, il s'agit d'un défi de transformer des besoins en activités dans un cadre non concurrentiel, et ces activités en emplois.

Le principe est que ces chercheurs d'emplois, recrutés dans le cadre de cette expérimentation, deviennent salariés d'une entreprise à but d'emploi qui, sur le 13^{ème}, s'appelle 13 Avenir, portée par

Aurore, travail et partage et Tela 13 pour ce qui nous concerne. Ces emplois sont financés par un fonds d'expérimentation national géré par une association nationale qui s'appelle l'Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, en sachant que le principe est de réorienter le coût d'un chercheur d'emploi pour les pouvoirs publics dans le financement de ces emplois.

En 2017, l'Etat a financé le fonds national à hauteur de 101 % du SMIC par salarié et comme il avait été convenu dans le dossier de candidature déposé par les collectivités territoriales, les collectivités territoriales, c'est-à-dire les départements, ont pris l'engagement de financer le fonds à partir de 2018. C'est l'objet de la communication proposée ce soir, qui est de mettre en place cette contribution de la Ville de Paris dans ses compétences départementales et d'abonder le fonds national d'un apport annuel forfaitaire calculé et cadré par une convention d'objectifs et de moyens signée entre l'association nationale et la Ville de Paris. Cet apport se monte pour 2018 à 185 000 euros.

C'est l'objet de la communication. Cela a une conséquence qui est l'objet de la délibération soumise au vote, qui est que ces 185 000 euros ont une conséquence : celle de porter la rémunération des bénéficiaires de cette expérimentation de 101 % du SMIC à 113 % du SMIC, ce qui implique de réviser la convention tripartite que nous avons votée l'année dernière entre la Ville de Paris, l'entreprise à but d'emploi 13 Avenir et l'association nationale. C'est l'objet de la délibération, auquel nous avons ajouté le fait que la Ville de Paris adhère à l'association nationale pour une cotisation de l'ordre de 500 euros pour l'année.

Juste un rapide bilan, M. le Maire, si vous me permettez, de l'expérimentation elle-même sur le 13^{ème} qui actuellement compte 19 salariés, originaires des quartiers Bédier-Boutroux et Oudiné-Chevaleret. L'expérimentation s'adresse aux chercheurs d'emploi de longue durée. A travers diverses informations collectives faites sur les quartiers, 89 personnes ont manifesté leur intérêt pour cette expérimentation.

Les activités développées se développent autour de trois cadres principaux :

- un pôle vert, le fait de faire des jardins partagés ou de développer les composts d'immeuble, c'est ce qui a été fait rue Regnault et avenue Boutroux, par exemple ;
- un second pôle qui tourne autour des services aux habitants avec le développement en cours d'une conciergerie sénior ;
- un troisième pôle, le service rendu aux activités économiques, aux services publics, aux entreprises implantées sur le 13^{ème}. C'est le cas par exemple d'une conciergerie en train de se développer sur le nouveau site administratif de la Ville de Paris à Bédier.

L'ensemble de ce développement d'activités s'appuie également sur un collectif de chercheurs d'emploi qui regroupe 44 personnes pour maintenir aussi la mobilisation dans l'attente de la création d'un emploi et aussi pour leur permettre de développer leurs idées pour le développement de l'expérimentation. Je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous ne votons que la première : la DAE 73 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le MAIRE : Une dernière communication, présentée par Annick OLIVIER, concernant des subventions aux différents collèges parisiens.

2018 DASCO 8-G – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires (55 694 euros), subventions (318 333 euros) et subventions pour travaux (463 630 euros)

Annick OLIVIER : La communication concerne les subventions complémentaires au niveau de l'équipement et du fonctionnement pour 47 107 euros et 15 326 euros. Cela concerne Braque, Claudel, Flaubert, Triolet et Moulin-des-Prés.

Par contre, il y a une subvention qui me paraît intéressante puisqu'en fait, pour la première fois, on a une subvention directement fléchée pour améliorer les conditions d'accueil à l'internat de Thomas-Mann. Cela concrétise la réunion que nous avons demandée à l'Education nationale et à la Ville pour prendre en compte la présence de l'internat.

Pour information, sur ce collège Thomas-Mann, il y aura la mise en place aussi pour prendre en compte l'internat d'une classe à PAC, projet d'activités culturelles, qui sera une classe chant et musique numérique et par ailleurs, dans le cadre du budget des collégiens, la SLA travaille avec les enfants de l'internat pour faire un projet d'amélioration de leurs locaux de vie dans cet internat.

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Au passage j'en profite pour indiquer que la fusion Ville-Département, va nous donner une responsabilité particulière au niveau des arrondissements, non pas un pouvoir à conquérir mais en tout cas une place nouvelle à prendre, concernant nos relations avec les collèges. Notre présence dans les conseils d'administration va être d'autant plus importante. Cette relation directe va être importante pour qu'on ait un peu plus la main sur les travaux qui y sont organisés.
Merci à vous.

La séance est levée.